

**Pôle Vie Locale - Réussite et
Solidarité - Projet Social**

Direction des Affaires Culturelles et du Patrimoine
Réf. JDD/ADe
Affaire suivie par Aline DEVÈMY
Chargée du Développement Culturel

Décision : 2023-78

Nomenclature : 08-09

**DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE D'UNE
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC SERIES
MANIA POUR LA MISE EN PLACE D'ACTIVITES
EDUCATIVES : UN CYCLE D'ATELIERS ET TROIS
TEMPS DE RESTITUTIONS AUTOUR DE
« CHANSONS ET SÉRIES » EN LIEN AVEC LES
CENTRES SOCIAUX DANS LE CADRE DE
POLARLENS 2023**

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération Lens-
Liévin,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du
25 mai 2020, décidant l'application des dispositions
prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des
Collectivités Territoriales.

Vu l'arrêté n°2022-2812 du 26 septembre 2022 portant
délégation à des Adjointes au Maire,

Considérant que la Ville de Lens organise les 25 et 26
mars 2023 la 25^{ème} édition du Salon du Livre Policier
de Lens « Polarlens », que la thématique choisie par la
Ville de Lens est « Sous les Projecteurs » ;

Considérant que les activités éducatives autour de la
chanson et des séries se dérouleront le 18 mars à Lille,
le 21 mars au Colisée et le 25 mars à la Halle
Bertinchamps pour l'inauguration de la 25^{ème} édition de
POLARLENS 2023,

Vu la proposition artistique et financière de
l'Association du Festival International des Séries Lille /
Hauts-de-France,

DÉCIDE

ARTICLE 1 – Une convention de partenariat est conclue entre la ville de Lens et l'association du Festival International des Séries Lille / Hauts-de-France, association loi 1901, ci-après dénommée **SÉRIES MANIA**, dont le siège social est situé 17 place Mendès France à Lille (59800), représentée par sa Directrice Générale, Madame Laurence Herzberg, dans le cadre des actions éducatives à l'année et du partenariat avec POLARLENS, pour la tenue d'un cycle d'ateliers et de trois temps de restitution autour de « Chansons et Séries », en lien avec les centres socioculturels Vachala et Dumas.

Planning et lieux

- des ateliers :
 - Lundi 20 février 2023 de 10h à 12h (Centre François Vachala)
 - Mercredi 22 février 2023 de 10h à 12h (Centre François Vachala)
 - Mardi 28 février 2023 de 17h à 19h (centre Alexandre Dumas)

- des 3 temps de restitution :

- o le samedi 18 mars 2023 à Lille au cœur du festival avec parcours découverte pour les usagers des centres socioculturels, comprenant une visite guidée de l'exposition « Don't Skip » sur les génériques de séries, un temps de restitution sur la place de l'opéra, et une séance d'une série en présence d'une équipe artistique,
- o le mardi 21 mars 2023 au Colisée à Lens lors de l'avant-première de la série POLAR PARK avec un temps de répétition à 18h30
- o le samedi 25 mars 2023 à 11h00 à la halle Bertinchamps de Lens (Rue Denis Cordonnier) pour l'inauguration de PolarLens.

ARTICLE 2 – En contrepartie des activités éducatives réalisées, la ville de LENS versera à Séries Mania, la somme de 2180.74€ TTC comprenant le coût des activités et les frais de transports des intervenants sur présentation d'une facture à l'issue des prestations.

ARTICLE 3 – Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2023.

ARTICLE 4 – Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision.



Fait en l'Hôtel de Ville, le 06 MARS 2023

Pour le Maire,
L'Adjoint au Maire

Helene CORRE